

Séance du 07 mars 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

07-03-2024-06

Date de convocation le 26/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 2
Votants : 15

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes, BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M.SALEFRANQUE

Avait donné pouvoir : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SANTAT

Vu l'ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au fonctionnement des centres de santé,

Vu les articles L6323-1 à L6323-15 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif au centre de santé et articles D 6323-1 à D 6323-15 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Devant le risque d'absence de présence médicale sur le territoire, l'association SANTAT ainsi que 16 communes du Bassin de Lacq ont décidé d'agir pour créer un centre de santé sur le territoire.

Cette structure de proximité permet d'offrir à tous les habitants des soins de qualité (dispense d'avance de frais, prise en charge globale de la santé des personnes, visites à domicile, élargissement des horaires de consultations...) et apporte une place importante à la prévention avec la volonté de participer à une meilleure mise en relation des acteurs de santé sur le territoire.

Le centre de santé est géré par l'association SANTAT avec l'accompagnement des 16 communes en cas de besoin pour l'aide au démarrage et un soutien financier en cas de déficit de la structure.

Une convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de ces partenariats.

Considérant la demande de subvention réalisée par l'association SANTAT afin d'équilibrer le déficit prévisionnel de l'exercice budgétaire 2024 et de constituer un fonds de roulement adapté pour pérenniser son fonctionnement,

Dans la continuité du soutien apporté par la commune et les 15 autres communes partenaires depuis la création du centre de santé,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de :

- **CONTINUER** à soutenir le développement du centre de santé en faveur des 16 communes membres
- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 4040.76 € au centre de santé pour l'exercice 2024,

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240318-07_03_2024_06-DE



- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document permettant de formaliser cette aide financière

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

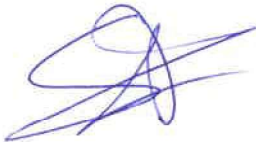
Le Maire,



Jacques CLAVE

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240318-07_03_2024_06-DE

